

Mais, si la température de mars vous cause un refroidissement,

Si l'on a besoin d'une infirmière diplômée et qu'on ne puisse en trouver...

Je dois avouer que je n'en serai pas attristée.

Dans le journal de ma propre ville, l'*Examiner* de Peterborough, une femme aborde le sujet d'un point de vue tout à fait différent. Certaines gens croient, vous savez, (c'est probablement ce que le Gouvernement pensait en adoptant cette loi) que, parce que le mari touche un bon revenu, la femme a tout l'argent qu'elle veut pour dépenser et tout ce dont la famille a besoin. L'auteur de cette lettre n'est pas de cet avis; après avoir blâmé le Gouvernement de cette loi, elle écrit:

Croyez-moi, ce n'est pas pour me faire une carrière que j'ai commencé à travailler. C'était pour avoir l'argent nécessaire à l'achat de vivres et de vêtements, ainsi qu'au loyer, destinés à mes enfants et moi-même... Au moins, ils ont maintenant un toit qui les protège, des vivres et des habits qui sont payés, ce qu'ils n'avaient jamais eu auparavant... Certaines personnes ont la bonne fortune qu'un homme les aide à maintenir le foyer. Comment aimerait-on n'avoir que ce qui peut rester quand il a dépensé tout ce qu'il veut?... Quant à moi, je ne travaillerais pas si je pouvais me permettre de rester à la maison; mais, en somme, est-ce votre affaire ou la mienne? Chacun connaît mieux que quiconque ses propres besoins.

La troisième lettre, qui se passe de commentaires, est celle d'une jeune femme de Vancouver, représentant une grande catégorie de femmes tout à fait différentes des deux autres. Elle écrit:

Je vous écris pour protester contre la nouvelle disposition fiscale, d'après laquelle les revenus des femmes mariées sont déduits des abattements de leur mari jusqu'à concurrence du montant en excédent de \$250 par année.

Les femmes mariées à qui j'en ai parlé en sont extrêmement indignées.

Nous trouvons, mon mari et moi, que cette disposition est particulièrement rigoureuse. Nous sommes tous deux d'anciens combattants qui n'avons pu nous constituer une réserve pour la période d'après-guerre, et nous nous efforçons maintenant de nous réadapter.

A titre d'épouse qui aura à souffrir de cette loi et que la nécessité pousse à travailler, j'espère qu'à la prochaine session vous pourrez vous inspirer de cette lettre pour y puiser un argument additionnel tendant à faire alléger ce nouveau fardeau fiscal.

Je n'ai choisi que ces trois lettres entre des douzaines qui ont paru dans les journaux ou qu'on m'a personnellement envoyées.

Je n'ai pas l'intention de poser à l'économiste ni au spécialiste en matières fiscales; mais, je dois l'avouer, je suis de l'avis de ceux qui disent que la meilleure politique fiscale qu'un pays puisse avoir est celle qui pousse les gens, particulièrement les jeunes, à mettre à profit toutes leurs énergies et tous leurs talents pour réaliser l'objectif de la production maximum et assurer le progrès de l'ensemble du pays. Selon moi, on n'atteindra

jamais cet objectif en établissant une distinction injuste et mesquine au détriment d'une partie de la population pour le plaisir d'ajouter quelques dollars au Trésor national. C'est pourquoi au nom de ces milliers de femmes de tout le Canada qui, aujourd'hui, ont à souffrir de cette loi, j'exhorte respectueusement le Gouvernement à remettre cette loi à l'étude, avant de déposer le prochain budget.

L'honorable W. RUPERT DAVIES: Honorables sénateurs, j'appuie de tout cœur l'honorable sénatrice de Peterborough (l'honorable Mme Fallis) qui a rendu hommage aux motionnaires de l'adresse en réponse au discours de Son Excellence le Gouverneur général; je m'associe également à elle pour rendre hommages aux deux leaders de la Chambre. Écoutant les deux honorables sénateurs qui ont assisté à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, j'ai eu l'impression que nous avions contracté envers eux une grande dette de reconnaissance à la suite de leurs discours lumineux. Ils nous ont donné des aperçus très intéressants sur ce qui s'est passé à ces réunions où, à mon avis, le Sénat était parfaitement représenté.

J'ai écouté très attentivement le discours du trône et je l'ai lu en entier plusieurs fois. Ce soir, je désire signaler un ou deux sujets qu'on y a effleurés, puis traiter d'une ou deux questions qu'on n'y a pas mentionnées, mais que, selon moi, on aurait pu y inclure.

Avant de débiter, toutefois, qu'il me soit permis de dire combien nous apprécions tous le grand intérêt que le nouveau Gouverneur général, Son Excellence lord Alexander de Tunis, a manifesté envers notre pays depuis sa nomination, l'an dernier. Nous avons tous appris avec plaisir, j'en suis sûr, que, depuis son arrivée, Son Excellence a parcouru les neuf provinces du Canada. En août dernier, lord Alexander se rendait à Kingston, pour assister à la célébration du centenaire. Il y a reçu un accueil très enthousiaste. Alors qu'il était à Kingston, il est allé à notre hôpital général, où il a posé la pierre angulaire d'une nouvelle aile, dont la majeure partie est consacrée à l'hospitalisation des anciens combattants. L'université Queen's lui a également conféré le titre de docteur en droit, lors d'une réunion en plein air au stade de l'université.

Si j'ai bien lu le discours du trône, je constate que le Parlement aura une session très active cette année. Il me révèle également que la session sera fort intéressante.

Je remarque que l'une des questions qu'il effleure est celle des régies. Jeudi dernier, l'honorable sénateur d'Alma (l'honorable M. Ballantyne) s'est déclaré opposé à la plupart des régies. J'avoue que je suis du même avis.